

## SOMMAIRE

## 1) L' Edito

2) Devenir  
ingénieur  
européen, c'est  
possible avec  
l'ANIENIBFédération des  
ingénieurs ENIB4) Tout savoir sur  
la taxe  
d'apprentissage5) Laboratoire  
d'Informatique  
Industrielle6) Abandon de  
poste à l'ENIB7) Quelques  
chiffres8) La vie de  
l'ANIENIB

## L'EDITO

En ce début d'année, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes meilleurs voeux pour vous et votre famille.

Comme vous avez pu le constater, l'année 96 a été marquée, pour l'ANIENIB, par de nombreuses actions que l'on souhaite consolider en 97. Vous avez tous reçu, du moins je l'espère, l'annuaire 1996. Vous avez donc pu percevoir l'augmentation de son épaisseur qui est due au travail en commun effectué et que l'on vous demande de continuer en 97. Tel est l'objectif des feuillets annexes des "perdus de vue" qui sont jointes à ce courrier. Mais au fait, savez-vous qu'il a fallu presque 10 ans pour en arriver là ? En effet, c'est à partir de 84, lorsque votre serviteur a été élu président de l'ANIENIB, que l'objectif prioritaire fixé à l'époque a été de créer cet annuaire. Les plus anciens se souviennent certainement de ce serpent de mer que je promettais chaque année et qui malheureusement, comme l'Arlésienne, n'arrivait jamais. Rassurez-vous, je ne me suis pas, comme certains présidents d'associations que je ne nommerai pas, construit avec vos quelques dons, un château en Espagne ! Je remercie néanmoins encore une fois toutes les bonnes volontés qui ont contribué à ce travail et qui, certains jours, je l'avoue maintenant, m'ont remonté le moral descendu au plus bas devant l'étendue du travail à réaliser. Permettez-moi de les citer encore une fois : "E. Bartowiack, C. Bianco, T. Cohard, C. Fabre, F. Girardeau, P. Lamour, D. Malfondet, W. Marais, F. Petorrelli" ... Merci encore à eux.

Aujourd'hui, l'avenir de l'ANIENIB semble assez rose dans la perspective d'une croissance des adhésions. A ce sujet, nous comptons à ce jour environ 400 cotisants. Pour 97, nous espérons atteindre 600 cotisants, soit environ 30% de l'effectif des anciens. Grâce à cela, nous avons embauché Florence Sizun qui était employée jusqu'à présent en contrat emploi solidarité (CES) et recruté Evelyne Valette-Riha en CES. C'est donc maintenant l'équivalent d'une personne à plein temps qui est employée à l'ANIENIB ce qui nous permet, depuis le début d'année, d'ouvrir le bureau tous les jours. De plus, Marie Hélène Puillandre continue d'assurer certaines actions, notamment la recherche des anciens "perdus de vue". Nous nous posons néanmoins pour quelques anciens, des questions sur le non renouvellement de leur adhésion pour 97. La raison est-elle due à un oubli ou beaucoup plus grave à une mauvaise ou un manque de prestations de l'association ? Dans ces deux derniers cas, n'hésitez pas à nous écrire pour nous informer de vos regrets ou agacements.

Cette montée en force de l'association nous a également permis d'obtenir une légitimité de plus en plus forte vis-à-vis de l'extérieur et notamment auprès du conseil d'administration de l'école auquel nous participerons dorénavant à titre consultatif (mais non encore délibératif).

En 97, nous prévoyons d'organiser une grande manifestation de retrouvailles jumelée avec notre assemblée générale.

Dans ce bulletin d'information, j'attire tout particulièrement votre attention sur deux articles : l'un d'entre eux concerne le titre d'Ingénieur Européen. Quant au deuxième, il vous informe sur la création d'une fédération des ANIENIB régionales. En effet, nous avons décidé de ne plus dépendre d'une association nationale, mais de nous regrouper en fédération. Le but poursuivi étant toujours le même : être plus fort vis-à-vis des autorités nationales (reconnaissance du diplôme, changement de statut des écoles, etc.).

Enfin, nous recevons de plus en plus d'offres d'emploi pour recruter très rapidement un énibien. A tous ceux qui recherchent un emploi, je ne saurais que trop les inciter à nous adresser leur CV, moyennant quoi nous pourrons le communiquer très rapidement au recruteur. Et à tous les anciens qui recherchent des collaborateurs, je leur demande de nous transmettre leur offre en priorité. En effet, 75 diplômés de l'ENIB (toutes promotions confondues) sont encore à ce jour à la recherche d'un emploi.

Encore meilleurs voeux et bonne lecture à vous tous  
Le président, Jean Pierre Dallet

# DEVENIR INGENIEUR EUROPEEN C'EST POSSIBLE AVEC L'ANIENIB

La FEANI (Fédération Européenne d'Association Nationale d'Ingénieurs) délivre ce titre depuis 1987. A ce jour, déjà plus de 21 000 Ingénieurs Européens (EUR ING) dont 2 100 français ont ce titre.

La délivrance du titre « EUR ING » se traduit par l'inscription sur un Registre Européen tenu par la FEANI.

A noter que le titre « EUR ING » n'est pas un diplôme national sanctionnant une formation mais une qualification professionnelle de droit privé qui complète le diplôme ENIB.

Ce titre est reconnu par 27 pays membres de la FEANI (les 15 pays de l'Union Européenne plus 12 autres pays Européens). Le CNISF au plan national, les URIS au plan régional représentent les ingénieurs français au sein de la FEANI.

Il a été reconnu par la Commission de Bruxelles comme « *un excellent exemple d'auto réglementation professionnelle au niveau européen ... Ce titre indique que, quelle que soit la durée et le contenu de la formation initiale, l'ingénieur titulaire a atteint un certain niveau de compétence professionnelle, qui est certifié par ses pairs, aussi bien au niveau national qu'européen.* » (Extrait du Journal Officiel des communautés européennes n° C268/38 du 10/03/1994).

C'est le seul titre qui répond au problème de la reconnaissance mutuelle des métiers d'ingénieurs dans les pays européens.

Acquérir le titre « EUR ING » c'est :

- Entrer dans un réseau d'ingénieurs européens.
- Faciliter l'accès aux emplois d'ingénieur dans les entreprises des pays membres.
- Faciliter l'importation et l'exportation de biens et de services entre les pays membres.
- Participer à la création de l'Europe des Ingénieurs.

Pour obtenir ce titre « EUR ING » il faut :

- Justifier d'une formation totale d'un minimum de 7 ans incluant une formation initiale de 5 ans et d'une expérience professionnelle en tant qu'ingénieur d'au moins 2 ans.
- Etre membre de l'Association des anciens de l'école (l'ANIENIB en l'occurrence).
- Maîtriser au moins un langue européenne en dehors de sa langue maternelle.
- S'engager à respecter le code des devoirs professionnels de la FEANI (Voir annexe).
- Acquitter des droits d'enregistrement de 1 000 francs.

Et si vous avez moins de deux ans d'expérience professionnelle vous pouvez devenir « *Ingénieur Européen Junior* » moyennant seulement 100 F de droit d'enregistrement. Après deux ans d'exercice du métier d'ingénieur (le service militaire ne compte théoriquement pas pour 1 an) vous pouvez prétendre au titre « EUR ING » moyennant l'acquittement des droits d'enregistrements de 900 F.

Ce titre « *d'Ingénieur Européen Junior* » a été créé en 1996 par le CNIF (Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France) avec l'accord de la FEANI pour permettre aux jeunes ingénieurs venant d'acquérir leur diplôme de marquer leur engagement européen.

L'attestation « *d'Ingénieur Européen Junior* » vaut inscription comme membre du Club Eur Ing et de l'URIS (Union Régionales des Ingénieurs et des Scientifiques) de sa région.

La validité de l'attestation « *d'Ingénieur Européen Junior* » est de 3 ans. Il y a ce jour 162 ingénieurs Européens diplômés de deux écoles (dont ENI de Metz).

Acquérir le titre « *d'Ingénieur Européen Junior* » c'est :

- Valoriser son diplôme d'ingénieur en lui ajoutant une dimension européenne;
- Exploiter les stages à l'étranger exécutés dans le cadre de la formation.
- Utiliser les réseaux existants : Club Eur Ing, annuaire des Ingénieurs Européens Français, structures de la FEANI.
- Afficher son engagement européen.

Pour obtenir ce titre de « *d'Ingénieur Européen Junior* » il vous faut :

- Etre titulaire du diplôme ENIB.
- Maîtriser au moins un langue européenne en dehors de sa langue maternelle (maîtrise certifiée par l'école).
- Avoir exécuté un ou plusieurs stages à l'étranger.
- S'engager à respecter le code des devoirs professionnels de la FEANI (Voir annexe).
- Acquitter des droits d'enregistrement de 100 francs (somme à valoir sur les droits d'enregistrement pour le titre Eur Ing).

Pour ces deux titres, des dossiers de candidatures sont disponibles sur demande à l'ANIENIB.

## FÉDÉRATION DES INGENIEURS ENI

Les 5 associations d'ingénieurs E.N.I. (Belfort, Brest, Metz, Saint Etienne et Tarbes) réunies le 16 novembre à Paris ont décidé de créer la Fédération des Ingénieurs E.N.I. Rien n'est modifié dans le fonctionnement de chaque ANIENI qui garde chacune leur autonomie et leurs adhérents.

Cette fédération qui regroupe les associations (et non pas les ingénieurs) permettra de favoriser les échanges d'informations entre elles et d'assurer leur représentation nationale.

Les personnes désirant y participer sont priées de se faire connaître au secrétariat de l'ANIENIB.

Les ingénieurs E.N.I résidant dans une région autre que celle de leur école d'origine seront prochainement contactés par l'association d'ingénieurs E.N.I la plus proche de leur domicile pour les inviter à rencontrer leurs collègues et resserrer les liens historiques datant des jeux inter-ENI.

## TOUT SAVOIR SUR LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Toute entreprise doit verser avant le 28 février au plus tard la taxe d'apprentissage dont le taux global est de 0,5 % de la masse salariale brute versée l'année précédente. A cette occasion, vous pouvez aider l'école. En effet l'entreprise est libre d'en faire bénéficier les établissements d'enseignement de son choix à condition de respecter certaines règles de répartition. Faites une démarche auprès du responsable de votre entreprise afin qu'une part conséquente soit réservée à l'ENI de Brest. Son versement sera utilisé pour l'achat de matériel scientifique et technique car il est nécessaire que les jeunes ingénieurs bénéficient d'équipement à la pointe du progrès et des dernières évolutions technologiques.

L'affectation obligatoire dans les divers établissements est la suivante :

- 20 % à un organisme de formation d'apprentis,
- 9 % au FNIL (Obligatoire),
- sur les 71 % restant peuvent être déduits certains frais déjà engagés (frais de CCI, stagiaires reçus, apprentis, etc...).

Le solde est réparti suivant une forme imposée fonction du code APE de votre entreprise.

Entreprise	Ets d'enseignement pour ouvriers	Ets d'enseignement pour cadres moyens	Ets d'enseignement cadres supérieur
Catégorie A	50 %	40 %	10 %
Catégorie B	35 %	35 %	30 %
Catégorie C	10 %	40 %	50 %

La loi permet de regrouper les versements destinés à deux types d'établissement. Par exemple :

Votre entreprise est en catégorie A, vous pouvez demander à ce que la part « cadres supérieurs » 10% et celle pour « cadres moyens » 40 % soient regroupées et versées à l'Ecole :

- La masse salariale brute de votre entreprise en 1996 est de 10 MF,
- La taxe d'apprentissage est de 50 kF.
- La part réservée au FNIL est de 4,5 kF.
- La part destinée à un centre d'apprentissage est de 10 kF.

Des 35,5 kF restant sont déduits certains frais (3 775 F par exemple). Si l'entreprise est en catégorie A, le solde, soit 31 725 F, peut être affecté pour moitié à l'ENI de Brest.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à Madame GAUTIER (tél : 02 98 05 66 02) ou à l'ANENIB qui transmettra.

Merci d'avance à tous.

\* Avec l'aimable concours du groupe de Tarbes

## LABORATOIRE D'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

Le laboratoire d'informatique industrielle (LI<sup>2</sup>) de l'Ecole Nationale d'ingénieurs de Brest est membre de l'Equipe d'Accueil Informatique UBO/ENIB (EA 2215) du Ministère de l'Education Nationale. L'axe prioritaire de recherche du laboratoire est la conception de méthodes, de langages et d'outils pour la Réalité Virtuelle Distribuée.

Les principaux thèmes abordés dans le cadre de ce projet sont :

- *la modélisation des comportements mono et multiagents,*
- *la conception de collecticiels permettant la coopération dans des univers 3D,*
- *le développement d'interface multisensorielles favorisant une meilleure immersion de l'opérateur.*

Dans ce contexte, le laboratoire développe depuis quatre ans une plate-forme logicielle - le projet ARéVi (Atelier de Réalité Virtuelle) - permettant la mise au point d'applications de Réalité Virtuelle.

Les phases de spécification et de conception d'ARéVi ont pu démarrer en 1993 grâce aux aides du Conseil Général et de la Communauté Urbaine de Brest.

En 1995, la première retombée industrielle a été un contrat d'études ENIB/DCN BREST concernant le maquettage virtuel pour l'aménagement de locaux techniques de la Marine Nationale (PA Charles de Gaulle).

En 1996, l'architecture ARéVi a été retenue pour le module de visualisation et d'animation 3D du projet Caraïbes de l'Ifremer Brest.

Pour 1997, en collaboration avec le laboratoire LETRAV du département de Géoarchitecture de l'UBO et l'Itabo de la ville de Brest, un projet en relation avec l'aménagement urbain est à l'étude à la demande de la Communauté Urbaine de Brest (groupe de travail « images et Aménagement » du Technopôle Brest-Iroise).

Parallèlement à ses activités de recherche et à ses contacts industriels, le LI<sup>2</sup> propose un module de 5ème année de l'ENIB consacré intégralement à la Réalité Virtuelle. Cet enseignement, unique en France par son importance, va être repris et renforcé dans le cadre d'un Mastère spécialisé (Réalité Virtuelle Distribuée) qui vient d'être accrédité par la Conférence des Grandes Ecoles, et qui ouvrira en Septembre 1997.

Contact : Jacques TISSEAU - LI<sup>2</sup> - tisseau@enib.fr

# ABANDON DE POSTE A L'ENIB !

Deux jeunots, une agrégation de mathématiques tout juste parue au J.O., déambulaient sur le Technopôle Brest-Iroise ; Nicole ROLLING, n'écoutant que son absence de courage, leur a laissé la place, prétextant d'obscurs et discutables droits à la retraite pour abandonner son poste ! Sans penser à tous ceux qui, comme moi, avaient établi, sans souci de démonstration, une bijection entre l'ENIB et Nicole, elle nous a abandonnés, tous, personnels et étudiants.

Nombreux, certainement, seront les anciens qui penseront à tout ce qu'elle leur a apporté, en regrettant que l'Ecole ne puisse plus bénéficier de ses compétences et de ses convictions ; bien au delà de son travail d'enseignante, elle a grandement contribué à ce que sont les Enibiens aujourd'hui, à ce qu'est l'Ecole, une Grande Ecole, authentique, entité reconnue et appréciée, une communauté où l'anonymat n'est pas de mise.

En réunion de travail, ses qualités de discernement nous ont souvent évité de possibles égarements et permis l'efficacité nécessaire. Personnellement, dans le cadre des missions qui me sont confiées, je regretterai son aide précieuse, par sa perception et sa connaissance profondes des étudiants.

Bonne retraite, Nicole !

Alain Magoutier, Directeur des Etudes.

# QUELQUES CHIFFRES

À chaque parution de ce journal, nous ferons désormais apparaître un certain nombre d'indices. Pour la première fois, vous les verrez dans ce journal.

